

LE PLAN CANICULE

En cas de forte chaleur, le Centre communal d'action sociale met en place un dispositif de veille.

Les personnes isolées, fragilisées par l'âge ou le handicap, peuvent se faire recenser à titre préventif. Elles bénéficient ainsi de l'intervention rapide des services sanitaires et sociaux, en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte et d'urgence.

N'hésitez pas à vous faire connaître ou à communiquer l'adresse de vos proches. Les voisins ont mission à signaler les cas particuliers.



CANICULE = DANGER

Comment m'inscrire sur ce registre ?

Pour la commune de SILLINGY, l'inscription doit être effectuée auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), qui vous accueille sans rendez-vous le matin du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et l'après-midi du mardi et du vendredi de 13h30 à 18h00.

Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au 04.50.88.23.16

Que faire en cas de forte chaleur ?

Nous vous invitons à aider les personnes fragiles, qui vous entourent et à appliquer les mesures de prévention :

Eviter les sorties et activités entre 12h et 16h

Vous munir d'une bouteille d'eau lors de vos sorties

Fermer rideaux et volets des façades exposées au soleil

Aérer la nuit

Vous humidifier le corps plusieurs fois par jour

Boire même sans soif

Des dépliants sont à votre disposition à l'accueil de la mairie ou le site INPES